

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 avril 2024 - Délibération n° 2024/04/21

OBJET : MODIFICATION COMPLEMENTAIRE DES GRILLES TARIFAIRES POUR LE SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ECONOMIE CIRCULAIRE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 28 mars 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – GUARGUEL Karine – LAGRAVE-MALIVERT Annick – PARAYRE Régis – MEYER Christian.

Pouvoirs

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
2. Mme SPRINGER Liliane donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre ;
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme GUARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément ;
6. Mme LAGRAVE-MALIVERT Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques ;
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc.

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. CLOCHON Bruno.

Secrétaire de séance : Delphine POITOU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	43	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-			

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la compétence déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2022/03/05 du 16 mars 2022 adoptant la dernière grille tarifaire pour le service Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2024/03/04 du 05 mars 2024 adoptant la dernière grille tarifaire pour le service Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés ;

M. Le Président rappelle les éléments suivants :

Le Conseil communautaire a procédé par délibération n°2024/03/04 du 05 mars 2024 au vote d'une nouvelle grille tarifaire pour le service Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés. Le barème tarifaire pour la location d'un véhicule 3t5 pour les particuliers nécessite une précision.

L'unité de référence pour le tarif doit être indiquée.

Barème tarifaire location véhicule 3t5 pour les particuliers :

Grille Tarifaire location véhicule 3t5 pour les particuliers	Tarifs HT applicables à compter du 04/04/2024
Location camion 3t5, avec chauffeur	80,00 € / h
Mains d'œuvre	30,00 € / h
Frais de Gestion (unité)	25,00 € / dossier

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les précisions apportées à la délibération n°2024/03/04 telles qu'exposées ci-avant ;
- Dit ces précisions viennent compléter la délibération n°2024/03/04 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

~~Pour le Président empêché~~

Pour extrait certifié conforme,

~~le~~

~~Vice Président~~

Le Président,
Sylvain GAUDY.

